

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS PARA-AVIRON ET CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON ADAPTÉ



VENDREDI 13 ET SAMEDI 14 AVRIL 2018

CAZAUBON

1. CALENDRIER

Les engagements se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone.

- Mercredi 04 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 06 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Jeudi 12 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – SÉNIOR – distance de course : 2 000 m – finales le samedi 14 avril		
12	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras (Embarcation libre)
13	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes, tronc et bras (Embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 en pointe jambes, tronc et bras 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
15	SH2- PR3	2 en pointe jambes, tronc et bras 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple bras et épaules (Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1	1 rameur en couple bras et épaules (Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple tronc et bras (Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2	1 rameur en couple tronc et bras (Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x LTA-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté (Embarcation libre) - Critérium
21	SH1x LTA-ID	1 rameur en couple - aviron adapté (Embarcation libre) - Critérium

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone dans le cadre de leurs quotas.

Épreuves para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 34.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le jeudi 12 avril avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante : handicaps@avironfrance.fr

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 13 avril à partir de 13h30 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- Samedi 14 avril à partir de 14h00 finales para-aviron et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

Points de performance

1 - Championnats de France indoor para-aviron et aviron adapté, épreuves Open et sprint

Seuls les participants licenciés FFA marquent des points.

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points pour les épreuves individuelles	Points pour les épreuves en équipes LTA-ID
1	20	15
2	18	13
3	16	11
4	14	9
5	13	8
6	12	7
7	11	6
8	10	5,5
9	9	5
10	8	4,5
11	7	4
12	6	3,5
13	5	3
14	4	2,5
15	3	2
16	2	1,5
17 et après	1	1

2 - Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts para-aviron par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2-			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

3 - Critérium national para-aviron et aviron adapté

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats de zone para-aviron.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde para-aviron ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le para-aviron (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'aviron partagé (équipage mixte handicap et valide).

1. ABRÉVIATIONS

- PR1 : (AS) bras et épaules (Arms and Shoulders);
- PR2 : (TA) tronc et bras (Trunk and Arms);
- PR3 : (LTA) jambes, tronc et bras (Legs, Trunk and Arms);
- PD: handicap physique (Physical Disability);
- VI: handicap visuel (Visual Impairment);
- ID: handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté;
- Du Critérium national para-aviron et aviron adapté.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs PR1. Ils doivent effleurer la surface de l'eau de chaque côté lorsque le rameur est en position de sécurité. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs PR1 et PR2.

Les sangles sont obligatoires au dessus des genoux pour les rameurs PR1 et PR2 ainsi que sous la poitrine pour les rameurs PR1. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs PR1 et PR2 sont des bateaux para-aviron, type canoë, homologués par la FISA : voir site FFA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs PR3 sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ PR3 doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ PR3 et 4Yx/+ LTA-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 50 kg.

La pratique en couple PR3 (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de PR3-VI et plus de 25% de PR3-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

- Tête de rivière:
 - 6 000 m pour les PR3;
 - 4 000 m pour les PR1, PR2 et LTA-ID;
- Course en ligne: 2 000 m pour tous;
- Sprints: 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open sur 1 000 m

Les épreuves open regroupent dans une même course des concurrents des catégories PR1, PR2 et PR3.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de chaque compétition concernée.